



LIGUE d'ALSACE de BADMINTON

4 rue Jean Mentelin, BP28 67035 Strasbourg Cedex

Identifiant :

Règlement Circuit
Jeune 2014 2015

PAGE N°

1

REGLEMENT DU CIRCUIT JEUNES

INDICE DE REVISION	DATE D'APPLICATION	OBJET DE LA REVISION
Z	30/05/2008	Projet
A	01/09/2008	Approuvé par CD LAB
B	01/10/2009	Articles 19 et 23
C	01/10/2010	Article 1
D	06/10/2011	Articles 21, 22, 23 et 33. Annexes 1 et 2
E	01/09/2013	Saïon 2013/2014
F	19/09/2014	Refonte des articles
G		
H		
I		

REDACTEURS

CRJ

DESTINATAIRES

Membres du CA, ETR, Comité Départemental 67, Comité Départemental 68, Clubs concernés



SOMMAIRE

1. OBJET	3
2. DOMAINE D'APPLICATION	3
3. REFERENCES	3
4. DEFINITIONS	3
5. LISTE DES ANNEXES	3
6. DESCRIPTION DETAILLEE	4
ART. 1 PARTICIPATION	5
ART. 2 PARTICULARITE CODEP67	5
ART. 3 INSCRIPTIONS	6
ART. 4 TABLEAUX	7
ART. 5 CONFECTIONS DES POULES	7
ART. 6 CONVOCATIONS	7
ART. 7 FORFAITS	8
ART. 8 AUTORITE	8
ART. 9 TENUE	8
ART. 10 SANCTIONS	9
ART. 11 SCORER	9
ART. 12 VOLANTS	9
ART. 13 CARNET CIRCUIT JEUNES	9
ART. 14 CLASSEMENTS	10
ART. 15 FINALES DEPARTEMENTALES	10
ART. 16 QUALIFICATION POUR LES FINALES DEPARTEMENTALES	11
ART. 17 QUALIFICATIONS POUR LES FINALE REGIONALES	12
ART. 18 ORGANISATION DES FINALES DEPARTEMENTALES ET REGIONALES	12
ART. 19 CLUBS ORGANISATEURS	13
ART. 20 RESERVES	13
ART. 21 DIFFUSION	13
ART. 22 AMENAGEMENTS SPECIFIQUES	13



LIGUE d'ALSACE de BADMINTON

4 rue Jean Mentelin, BP28 67035 Strasbourg Cedex

Identifiant :

Règlement Circuit
Jeune 2014 2015

PAGE N°

3

1. OBJET

Le présent règlement a pour objet de préciser les conditions dans lesquelles doit se dérouler le Circuit jeunes. Il précise les modalités d'inscription, de participation et de qualification aux finales départementales et régionales.

2. DOMAINE D'APPLICATION

Les modalités du présent règlement sont exclusivement destinées à cette compétition.

3. REFERENCES

Guide du Badminton : Principes sportifs.

Guide du Badminton : Règlement Général des Compétitions.

Guide du Badminton : Tenues vestimentaires et publicités.

Guide du Badminton : Statut des joueurs.

4. DEFINITIONS

LAB : Ligue d'Alsace de Badminton.

CODEP : Comités Départementaux du Bas-Rhin et du Haut-Rhin.

ETR : Equipe Technique Régionale d'Alsace

CJ : Circuit Jeune

CRA : Commission Régionale d'Arbitrage d'Alsace.

CRJ : Commission Régionale Jeunes d'Alsace.

TIJ : Circuit constitué d'étapes, appelé « Trophées Interrégionaux Jeunes ».

TNJ : Circuit constitué d'étapes, appelé « Trophées Nationaux Jeunes ».

IC : Le Championnat Interclubs d'Alsace.

ICN : Le Championnat Interclubs national.

5. LISTE DES ANNEXES

Annexe 1: Règles appliquées au classement lors des étapes.

Annexe 2: Règles particulières du CODEP 68.

Annexe 3: Tirage au sort des finales départementales et de la finale régionale.

Annexe 4: Cahier des charges organisateur



LIGUE d'ALSACE de BADMINTON

4 rue Jean Mentelin, BP28 67035 Strasbourg Cedex

Identifiant :

Règlement Circuit
Jeune 2014 2015

PAGE N°

4

6. DESCRIPTION DETAILLEE

Organisation détaillée :

Le Circuit Jeunes est une compétition officielle régie par la LAB qui, à l'issue de plusieurs étapes, attribue des titres départementaux et régionaux aux vainqueurs des étapes de finale dans les disciplines de simple et/ou de double dans les catégories poussins, benjamins, minimes et cadets.

Cette compétition est scindée en 2 circuits départementaux distincts:

- Circuit jeunes 67 (Nord et Sud)
- Circuit jeunes 68

La compétition se décompose en trois phases :

1. Une phase dite de classement qui se déroule sur 7 week-ends et qui comporte 4 étapes de « simple » et 3 étapes de « double ».
2. Une phase dite de finale départementale qui regroupe dans chaque département et dans chaque catégorie les 12 (ou 6) premiers joueurs du classement à l'issue des étapes de simple et les 6 premières paires du classement à l'issue des étapes de double (s'il n'y a que 3 paires de qualifiables, elles participeront directement à la finale régionale).
3. Une phase dite de finale régionale qui regroupe les joueurs sélectionnés par catégorie dans chaque département après les finales départementales.

La gestion du Circuit Jeunes est confiée par la LAB à la CRJ. Celle-ci, en liaison avec les comités départementaux 67 et 68, a nommé les Responsables suivants :

Pour le CODEP 68

Benoit LAURENT
Tél. : 06 84 51 01 24

Email : responsable.cj68@gmail.com

Pour le CODEP 67

Séverine SCHOTTER
Tél. : 06 71 39 02 52

Email : codep67.sschotter@gmail.com

Pour la LAB

Responsable de la Commission Régionale Jeunes
Thierry STEMPFEL



LIGUE d'ALSACE de BADMINTON

4 rue Jean Mentelin, BP28 67035 Strasbourg Cedex

Identifiant :

Règlement Circuit
Jeune 2014 2015

PAGE N°

5

Tél. : 06 18 05 39 53
Email : jeunes@alsabad.fr

ART. 1 PARTICIPATION

Le Circuit jeunes est une compétition officielle, ouverte aux jeunes joueurs alsaciens licenciés à la FFBaD, et aux scolaires titulaires d'une licence UNSS.

Sont exclus de la compétition :

- tout jeune faisant parti d'un Pôle Espoir.
- tout jeune faisant parti d'un Pôle France.
- tout jeune inscrit à l'IC (voir § 4 Définitions).
- tout jeune inscrit à l'ICN (voir § 4 Définitions).

ART. 2 PARTICULARITE CODEP67

Le nombre de joueurs participants au circuit dans le département 67 étant très important, le CODEP 67 scinde le département en 2 zones de compétitions : Nord et Sud. Les clubs appartenant à telle ou telle zone seront déterminées par le responsable en fonction du nombre d'inscrits par club et d'après les chiffres de l'année précédente.

Un club sera toujours considéré en entier dans zone et ne pourra donc pas avoir un joueur X dans une zone et un joueur Y dans l'autre, sauf si l'un des tableaux n'existe que dans l'une des zones, en raison du faible nombre d'inscrits dans celui-ci.



ART. 3 INSCRIPTIONS

Les responsables jeunes de chaque club devront inscrire leurs joueurs dans la zone de compétition correspondant à leur club par l'intermédiaire du portail <http://www.badnet.org>. Ce dernier centralisera toutes les inscriptions et sera le logiciel utilisée lors de chaque journée pour la confection des tableaux et la diffusion des classements.

Seuls les joueurs possédants une licence en règle auprès de la FFBA d le jour de l'inscription pourront s'y inscrire.

Un joueur peut être inscrit dans une catégorie d'âge supérieur à la sienne, mais jamais l'inverse. La catégorie d'inscription peut, en revanche, être différente en simple et en double.
Ex : Un joueur poussin peut s'inscrire en simple benjamin et en double poussin mais ce choix sera définitif pour le restant du circuit jeune.

Il est possible d'inscrire un joueur en cours de saison sans qu'il ait participé aux étapes précédentes. Il commence alors avec « 0 point » au classement. De plus, si le joueur a manqué plus de 2 étapes, il ne pourra pas être qualifié ni pour la finale départementale, et de fait ni pour la finale régionale.

Les responsables jeunes devront procéder à l'inscription de leurs joueurs pour le simple au plus tard 15 jours avant la première étape de simple à laquelle le joueur doit participer mais également pour le double au plus tard 15 jours avant la première étape de double à laquelle le joueur doit participer. Aucune dérogation ne sera acceptée.

Une seule inscription dans chacune des disciplines suffit, le joueur étant considéré après comme participant à l'ensemble des étapes suivantes de cette discipline. Dans le cas du double, les paires inscrites via badnet la première fois seront celles inscrites pour toutes les autres étapes sauf demande contraire du/des responsable(s) jeune(s) de la paire en question. Des joueurs sans partenaire peuvent être inscrits en « recherche partenaire » et un tirage au sort une fois les inscriptions closes associera ces joueurs selon leurs catégories

L'inscription d'un joueur sera validée définitivement une fois les frais d'inscriptions payés auprès du CODEP correspondant.

Les frais d'inscriptions par joueur s'élèvent à :

28€ pour le circuit jeune 68

25€ pour le circuit jeune 67.

Chaque inscription devra être obligatoirement accompagnée des coordonnées d'un responsable (clubs, établissements scolaires ou parents pour les inscriptions individuelles).



ART. 4 TABLEAUX

La compétition comprend 8 tableaux : poussins, benjamins, minimes et cadets en simple dames, en simple hommes, en double dames et en double hommes. Les catégories d'âge sont celles définies par la FFBaD (Guide du Badminton – Statuts des joueurs).

Si l'un des tableaux n'est pas suffisamment représenté dans l'un des départements, il sera possible de le regrouper avec celui de l'autre département. Un joueur préférant concourir dans l'autre département, pourra le faire, mais ceci pour toute la durée de la compétition dans le circuit du département choisi, et avec l'accord du responsable départemental d'appartenance. Il faut compter un minimum de 3 joueurs par tableau.

ART. 5 CONFECTION DES POULES

En dehors des finales, chaque étape se déroule en poules de 3 joueurs en général, parfois de 4 ou 5 joueurs selon le nombre de joueurs inscrits dans chaque catégorie.

Les poules sont confectionnées à partir du classement individuel des joueurs à l'issue de chaque étape et selon la procédure détaillée dans l'annexe 1. Dans le cas des étapes de double, les paires pouvant être modifiées d'une étape à l'autre, c'est la moyenne des points individuels issue du classement de l'étape de double précédente de chacun des joueurs de la paire qui permettra de déterminer le classement nécessaire à la confection des poules.

Lors de la première étape ce classement sera établi grâce au classement permanent par point (CPPP) pour chaque catégorie. Dans le cas du double, la valeur d'une paire est représentée par la moyenne du CPPP de chaque joueur.

ART. 6 CONVOCATIONS

Les responsables départementaux des circuits jeunes diffuseront les convocations aux responsables jeunes des clubs qui seront responsable de leur diffusion.

L'heure de convocation devra être strictement respectée. Un joueur en retard se verra sanctionné et ne pourra pas participer à la journée entamée. Il marquera 0 point pour cette journée et ce quel que soit son classement précédent. (Il perd le bénéfice de l'éventuel bonus de cette journée). Aucun joueur ne pourra recevoir de points pour une journée, s'il n'a pas participé à cette journée, et cela quel qu'en soit le motif.



ART. 7 FORFAITS

Les clubs doivent communiquer par mail ou téléphone les forfaits de leurs joueurs au responsable du département concerné le plus tôt possible et au plus tard :

- le vendredi précédent l'étape, avant midi pour les étapes de simple
- le mercredi précédent l'étape, avant midi pour les étapes de double

Si les délais sont respectés, ces forfaits annoncés ne seront pas sanctionnés et ne nécessiteront pas de justificatif.

Au-delà de ce délai, toute absence devra être justifiée conformément aux procédures du RGC (Règlement Général des Compétitions). Dans le cas contraire, le joueur sera sanctionné par 1 point puni, éliminatoire pour les phases finales.

ART. 8 AUTORITE

La compétition est régie par les règlements de la FFBaD en vigueur. Elle est placée à chaque étape et durant les finales, sous l'autorité d'un juge-arbitre approuvé par la Commission Régionale d'Arbitrage.

Les matchs sont auto arbitrés et scorés, mais peuvent être arbitrés par des Officiels si le juge-arbitre le décide.

Qu'ils soient arbitrés ou non, toute intervention extérieure est interdite en dehors des arrêts de jeu autorisés, à 11 points et entre les sets (deux personnes maximum par joueurs). En particulier, les entraîneurs, spectateurs et parents ne doivent pas s'immiscer dans les matchs en cours, même en cas de différends entre les joueurs. Seul le juge-arbitre pourra intervenir. Il pourra exclure du plateau sportif, voire de la salle toute personne qui aura eu un comportement non conforme au règlement ou qui refusera de s'y conformer.

ART. 9 TENUE

Une tenue réglementaire est demandée, la règle étant dictée par le Guide du Badminton – Principes sportifs – Tenues vestimentaires et publicités.

Il appartient au juge-arbitre seul de décider si une tenue est correcte ou non. Cependant, conformément à cette circulaire, tout joueur portant une tenue ayant pour emblème une instance fédérale (Fédération, Ligue, Codep ou Club) à laquelle ce joueur appartient, est autorisée.

Les clubs devront informer leurs joueurs de ce point du règlement. Le joueur ne se présentant pas en tenue sportive (ex : jeans, pantalon) ne pourra pas participer à la compétition et ne marquera pas de point sur l'étape en question. En cas de récurrence, outre le fait que le joueur ne



LIGUE d'ALSACE de BADMINTON

4 rue Jean Mentelin, BP28 67035 Strasbourg Cedex

Identifiant :

Règlement Circuit
Jeune 2014 2015

PAGE N°

9

pourra pas participer à l'étape concernée, il sera également sanctionné par 1 point puni, éliminatoire pour les phases finales.

ART. 10 SANCTIONS

Les sanctions sont comptabilisées pour toute la compétition. Un joueur qui aura été sanctionné deux fois, sera exclu de toute la compétition.

ART. 11 SCORER

Les joueurs devront obligatoirement scorer au moins un match chaque journée, y compris lors des finales départementales. En fait dans une poule de 3, chaque joueur ne participera qu'à 2 matchs, il scamera donc le 3ème. Pour les poules de 4, le juge-arbitre pourra demander à des joueurs au repos de scorer. Cette activité est obligatoire, et tout manquement sera sanctionné par 1 point puni. Un joueur pourra éventuellement se faire remplacer pour cette activité. Il lui incombera de trouver un remplaçant et de le signaler au juge-arbitre.

ART. 12 VOLANTS

Tous les volants seront fournis par les CODEP. Les phases finales (départementales et régionales) se joueront uniquement avec des volants en plumes, fournis respectivement par les CODEP et la Ligue.

Pour les autres étapes, la gestion « volants » sera la suivante :

- CODEP67 :

Les poules 1 et 2 des tableaux poussins, benjamins, minimes et cadets utiliseront des volants en plumes. Toutes les autres poules de tous les tableaux se joueront en volants en plastique bout liège, sauf accord entre les joueurs pour utiliser un volant en plume. Dans ce dernier cas, les volants seront à charge des joueurs à part égale.

- CODEP68 :

Toutes les poules se joueront en volants en plume fournis par le CODEP68.

Le CODEP68 est ainsi autorisé à augmenter ses frais d'inscription (dans la limite de +20%).

ART. 13 CARNET CIRCUIT JEUNES

Chaque joueur recevra, lors de sa première participation à une étape, de la part de son CODEP, un carnet de suivi et d'explications sur la compétition. Ce carnet servira de feuille de présence et devra impérativement être signé par le(s) juge(s)-arbitre(s) de chaque étape avant de quitter la salle à la fin de la compétition.



LIGUE d'ALSACE de BADMINTON

4 rue Jean Mentelin, BP28 67035 Strasbourg Cedex

Identifiant :

Règlement Circuit
Jeune 2014 2015

PAGE N°

10

ART. 14 CLASSEMENTS

A l'issue de chaque journée, les joueurs seront classés suivant les points acquis en fonction de leur classement dans la poule et du niveau de la poule. Un classement individuel de simple et un classement individuel de double sera établi.

Les points acquis lors de la « Journée 2 » de la discipline jouée (simple ou double) seront additionnés à ceux acquis lors de la « Journée 1 » de la même discipline, et ainsi de suite. Idem pour le nombre de victoires, différence de sets et différence de points.

Lors du classement après chaque journée, afin d'éviter de donner un avantage aux joueurs d'une poule de 4 par rapport à ceux d'une poule de 3, les victoires, sets et points qui seront pris en compte pour les joueurs d'une poule de 4, seront ceux des deux meilleurs matchs. Le plus mauvais match de la journée n'étant pas retenu.

En cas d'égalité ils seront départagés dans l'ordre :

- a) par le nombre de victoires,
- b) si l'égalité persiste, ils seront départagés par la différence de sets,
- c) si l'égalité persiste, ils seront départagés par la différence de points,
- d) si l'égalité persiste, ils seront départagés par l'âge, l'avantage allant au plus jeune.

ART. 15 FINALES DEPARTEMENTALES

Les finales départementales auront lieu en double le samedi et en simple le dimanche. Dans le cas du CODEP68, la finale départementale sera sous forme de play-off.

Les joueurs qui n'auront pas participé à au moins 5 journées (toutes disciplines confondues) ou qui auront été sanctionnés d'un point puni, ne seront pas qualifiables pour les finales (Départementales et Régionale).



ART. 16 QUALIFICATION POUR LES FINALES DEPARTEMENTALES

Finales de simple :

Le nombre de qualifiés par tableau, sera calculé en tenant compte du nombre de joueurs inscrits lors de l' « Etape 3 ». Ainsi 6 ou 12 joueurs seront sélectionnés suivant le nombre de joueurs inscrits par tableau (67 + 68). 6 si le nombre de joueurs dans un tableau est inférieur à 50 et 12 si le nombre de joueurs est de 50 ou plus. La Commission Régionale Jeunes en accord avec les responsables départementaux se laisse le droit d'ajuster le nombre de qualifiés pour une meilleure organisation des finales.

CODEP67 : La répartition des joueurs qualifiés entre les zones Nord et Sud, sera calculée au prorata du nombre d'inscrits dans chaque tableau de chaque zone. Cependant, le nombre minimum de joueurs sélectionnés dans un tableau pour une zone sera de 2. Des aménagements seront possibles par dérogation préalable soumise à l'acceptation de la CRJ.

Les joueurs seront informés lors de la publication des classements de l' « Etape 3 », du nombre de joueurs sélectionnés par département, zone et tableau pour les finales. A l'issue de la dernière étape, les responsables des circuits jeunes de chaque CODEP publieront la liste des qualifiés en simple dans chaque tableau ainsi qu'un certain nombre de remplaçants. Ces remplaçants seront les joueurs qui suivent immédiatement et de manière consécutive dans le classement, les joueurs qualifiés. En cas de forfait d'un joueur qualifié, c'est le 1er joueur désigné – par rapport au classement - en tant que remplaçant, qui prendra sa place.

Finales de double :

Le nombre de qualifiés se fera en utilisant le même principe que pour le simple et les 6 ou 12 joueurs sélectionnés se transformeront en 3 ou 6 paires. Cependant, la liste des paires qualifiées ne pourra être publiée qu'une fois que les responsables jeunes des clubs auront inscrits leurs paires via l'outil badnet à la finale départementale. Un classement des paires sera établi dans chaque catégorie selon la moyenne des points de chaque paire d'après le classement individuel de double. Les 6 paires ayant la meilleure moyenne seront qualifiées pour la finale, les paires classées 7 et 8 seront désignées remplaçantes.

Dans le cas où seules 3 paires sont qualifiées, il n'y aura pas de finale départementale dans la catégorie en question et les 3 paires seront directement qualifiées pour la finale régionale.

Le classement départemental à l'issue de la finale sera établi comme suit : 1er = vainqueur, 2ème = finaliste, 3ème = vainqueur petite finale, 4ème = finaliste petite finale, 5ème = meilleur quart de finaliste (d'abord le nombre de victoires, puis différences de sets, différence de points, obtenus lors de la finale départementale), 6ème = deuxième meilleur quart de finaliste, et ainsi de suite. En cas d'égalité, l'avantage ira au plus jeune.



ART. 17 QUALIFICATION POUR LES FINALES REGIONALES

Les finales départementales serviront à sélectionner les joueurs qui participeront à la finale régionale. Pour le double, les joueurs des paires ne pourront pas être modifiés entre finale départementale et la finale régionale.

Finales Régionales de simple : Le nombre de joueurs qualifiés est identique pour les finales départementales et régionales. Par exemple, si chaque finale départementale se déroule avec 12 joueurs dans un tableau, la finale régionale se déroulera également avec 12 joueurs pour le même tableau répartis de manière égale entre CODEP67 et CODEP68.

Finales Régionales de double : Le nombre de joueurs qualifiés est identique pour les finales départementales et régionales. Par exemple, si chaque finale départementale se déroule avec 6 paires dans un tableau, la finale régionale se déroulera également avec 6 paires pour le même tableau répartis de manière égale entre CODEP67 et CODEP68. Dans le cas où seules 3 paires étaient qualifiés pour les finales départementales, il y aura tout de même 6 paires en finale régionale, c'est-à-dire toute.


ART. 18 ORGANISATION DES FINALES DEPARTEMENTALES ET REGIONALES

Les rencontres se dérouleront en poules de 3 joueurs ou paires, avec 2 sortants par poule, suivies d'un tableau d'élimination directe. Les finales se dérouleront dans une salle ayant au minimum 7 terrains et seront placées sous la responsabilité d'un juge arbitre approuvé par la Commission Régionale d'Arbitrage.

Finale départementale CODEP68 : Les 2 premiers joueurs ou paires (moyenne des classements) après la dernière journée de la première phase, seront désignés respectivement têtes de séries 1 et 2. Dans le cas du simple, s'il y a 12 joueurs sélectionnés pour la finale play-off, les 3ème et 4ème du classement seront désignés têtes de séries $\frac{3}{4}$.

Finale départementale CODEP67 : Pour une finale départementale de zones nord et sud, les premiers joueurs ou paires des zones 1 et 2, seront désignés têtes de séries 1 et 2 (selon leur CPPP lors du tirage au sort). Dans le cas du simple, s'il y a 12 joueurs sélectionnés pour la finale, les 2èmes des zones Nord et sud seront désignés têtes de séries $\frac{3}{4}$. La place des autres joueurs dans les poules sera déterminée selon le tableau en annexe 3.

Pour la finale régionale, les joueurs ou paires vainqueurs de la finale départementale du circuit 68 et 67, seront désignés têtes de séries 1 et 2 (selon leur CPPP lors du tirage au sort). Dans le cas du simple, s'il y a 12 joueurs sélectionnés pour la finale, les finalistes de la finale départementale du circuit 68 et 67 seront désignés têtes de séries $\frac{3}{4}$ (selon leur CPPP lors du tirage au sort). La place des autres joueurs/paires dans les poules sera déterminée selon le tableau en annexe 3.

 <p>LIGUE d'ALSACE de BADMINTON</p> <p>4 rue Jean Mentelin, BP28 67035 Strasbourg Cedex</p>	<p>Identifiant :</p> <p>Règlement Circuit Jeune 2014 2015</p>	<p>PAGE N°</p> <p>13</p>
--	--	---------------------------------

Les volants (plumes) pour les finales départementales seront fournis par le CODEP, et pour la finale régionale par la Ligue. Dans tous les cas le juge-arbitre évitera dans la mesure du possible, que deux joueurs du même club se trouvent dans la même poule.

ART. 19 CLUBS ORGANISATEURS

Les clubs organisateurs devront fournir le matériel et le personnel nécessaire au fonctionnement de la table de marque, selon le cahier des charges détaillé à l'annexe 4 et devront assurer le bon déroulement de la manifestation selon les directives du juge-arbitre. Le club organisateur de la finale régionale recevra une compensation financière de 200,- € de la Ligue pour l'organisation

ART. 20 RESERVES

Chaque département se réserve le droit d'apporter à ce règlement des spécificités propres à chaque CODEP, qui sont indiquées en annexe 3, sous contrôle et accord de la Commission Régionale Jeunes.

ART. 21 DIFFUSION

Un club doit s'assurer que le présent règlement a été diffusé auprès de tous ses joueurs, avant le début de la compétition.

ART. 22 AMENAGEMENTS SPECIFIQUES

Concernant la catégorie Poussin, les terrains seront aménagés selon les préconisations du « Dispositif Jeunes ».



Annexe 1 au règlement du Circuit jeunes

Règles appliquées au classement lors des étapes

Niveau de jeu

Il existe 3 niveaux de jeu : **Niveau 1** contenant les poules 1 et 2
Niveau 2 comprenant les poules 3, 4, 5 et 6
Niveau 3 avec le reste des poules

Les poules regroupent en général 3 et parfois 4 joueurs.

Nombre de poules

Le nombre de poules est obtenu en faisant le quotient entier du nombre de joueurs par 3.

Constitution des poules

NIVEAU 1 :

Bonus + 1

Poule 1
1
3
5

Poule 2
2
4
6

NIVEAU 2 :

Bonus + 0,5

Poule 3
7
11
15

Poule 4
8
12
16

Poule 5
9
13
17

Poule 6
10
14
18

NIVEAU 3 :

Pas de Bonus

Poule 7	Poule 8	Poule 9	Poule 10	Poule 11	Poule 12
19	20	21	22	23	24
27	28	29	30	31	32
35	36	37	38	39	40

Poule 13	Poule 14	Poule 15	Poule 16	Poule 17
25	26	43	44	45
33	34	46	47	48
41	42	49	50	51
			52	53



LIGUE d'ALSACE de BADMINTON

4 rue Jean Mentelin, BP28 67035 Strasbourg Cedex

Identifiant :

Règlement Circuit
Jeune 2014 2015

PAGE N°

15

Exemple avec 35 joueurs.

Les poules se remplissent niveau après niveau en tenant compte du classement précédent et comme indiqués ci-dessus.

Les poules 1 et 2 sont d'abord remplies, puis les poules 3, 4, 5 et 6 et enfin celles du dernier niveau. Si le nombre de poules du niveau 3 est supérieure à 8, ce niveau est scindée en deux, voir 3, sur le principe suivant, d'abord les 8 premières (poules 7 à 14) sont remplies, ensuite les 16 suivantes (poules 15 à 30), et ainsi de suite.

Attribution des points

A l'issue d'une rencontre, les joueurs obtiennent des points en fonction de leur classement dans la poule et du niveau de jeu.

Poule de 3 :

Premier : 5 points

Deuxième : 3 points

Troisième : 2 point

Poule de 4 :

Premier : 5 points

Deuxième : 3 points

Troisième : 2 point

Quatrième : 1 point

Attribution des bonus

Niveau 1 : 1 point supplémentaires

Niveau 2 : 0,5 point supplémentaire

Niveau 3 : Pas de point supplémentaire

A l'issue de chaque étape, un bonus est attribué à chaque joueur des poules de niveau 1 et 2.



Annexe 2 au règlement du Circuit jeunes

Règles particulières du CODEP 68

Art. 68 - 1 Le CODEP versera une compensation financière de 100,- € au club organisateur pour l'organisation d'une demi-journée d'une étape ou d'une demi-journée d'une finale départementale, le samedi étant considérée comme une demi-journée. Idem pour le dimanche matin et le dimanche après-midi. Ainsi le club organisant une étape sur un week-end recevra 300,- €, s'il respecte le cahier de charge suivant :

- ✓ Le club devra faire acte de candidature auprès de la Commission Jeunes 68 dans les délais impartis.
- ✓ Le club organisateur devra disposer d'au moins 5 terrains pour une étape de double et 7 terrains pour une étape de simple.
- ✓ Le club organisateur devra fournir le personnel (3 personnes en permanence) et le matériel (sonorisation, branchement électrique, plaquettes pour les joueurs, etc...) nécessaire au fonctionnement de la table de marque.
- ✓ Il devra également fournir tous les arbitres de son club (certifiés, stagiaires ou jeunes arbitres) ou à défaut des personnes ayant une bonne connaissance des règles (de préférence des compétiteurs). Ces aides, s'il ne s'agit pas d'arbitres, seront principalement utilisées pour officier lors des matchs des poussin(e)s.
- ✓ Le club organisateur devra également faire la demande d'autorisation de compétition auprès de la Commission Régionale d'Arbitrage. La Commission Jeune 68 pourra servir d'intermédiaire dans la recherche de juge-arbitre(s) voire d'arbitres.
- ✓ Le juge-arbitre sera garant que l'étape (y compris le tirage au sort) se déroule selon le règlement spécifique de la compétition, et à défaut selon le Règlement Général des Compétitions.
- ✓ Le club organisateur devra prendre contact avec la presse locale pour annoncer chaque étape de la compétition. Il devra faire en sorte que la couverture de la manifestation soit maximale.
- ✓ Le club organisateur devra former au moins une des personnes présentes à la table de marque au logiciel badnet. Une formation sera proposée par le responsable du circuit jeune 68 en début de saison.
- ✓ Le responsable du circuit jeune 68 s'occupera des inscriptions et des convocations et transmettra au club organisateur le fichier badnet la veille de la journée de circuit jeune.



Annexe 3 au règlement du Circuit jeunes

Tirage au sort des finales départementales et de la finale régionale

Confection des poules dans une finale départementale de 2 zones de compétitions :

Si 6 joueurs sont qualifiés = 2 poules de 3 joueurs.

Poule 1	Poule 2
1 zone A	1 zone B
2 zone B	2 zone A

Le troisième de la poule est tiré au sort. On prendra soin dans la mesure du possible d'éviter que deux joueurs du même club se trouvent dans la même poule.

Si 12 joueurs sont qualifiés = 4 poules de 3 joueurs.

Poule 1	Poule 2	Poule 3	Poule 4
1 zone A	2 zone B	2 zone A	1 zone B
4 zone B	3 zone A	3 zone B	4 zone A

Le troisième de la poule est tiré au sort. On prendra soin dans la mesure du possible d'éviter que deux joueurs du même club se trouvent dans la même poule.

Confection des poules dans une finale régionale :

Si 6 joueurs sont qualifiés = 2 poules de 3 joueurs.

Poule 1	Poule 2
1 dept. A	1 dept. B
2 dept. B	2 dept. A

Le troisième de la poule est tiré au sort. On prendra soin dans la mesure du possible d'éviter que deux joueurs du même club se trouvent dans la même poule.

Si 12 joueurs sont qualifiés, répartis en 4 poules de 3 joueurs.

Poule 1	Poule 2	Poule 3	Poule 4
1 dept. A	2 dept. B	2 dept. A	1 dept. B
4 dept. B	3 dept. A	3 dept. B	4 dept. A

Le troisième de la poule est tiré au sort. On prendra soin dans la mesure du possible d'éviter que deux joueurs du même club se trouvent dans la même poule.



LIGUE d'ALSACE de BADMINTON

4 rue Jean Mentelin, BP28 67035 Strasbourg Cedex

Identifiant :

Règlement Circuit
Jeune 2014 2015

PAGE N°

18

Annexe 4 au règlement du Circuit jeunes

Cahier des charges du club organisateur

En cours d'élaboration...